

# Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

## Du mercredi 25 octobre 2017

**Présidence**

**Monsieur TOURNIER**

**Membre élu du comité**

**Monsieur GILLES (Secrétaire) présent**

**Membre élu du comité**

**Madame LABORDE (Suppléante)**

**Membre élu du comité**

**Monsieur CLEMENT (Trésorier) absent excusé**

La séance est ouverte à 10h30, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

### ***Dans un premier temps Le Président souhaite évoquer la mutuelle :***

***En ce qui concerne ce sujet plusieurs points sont évoqués par Monsieur TOURNIER :***

A noter en préalable que le montant des cotisations payées par les salariés est indexé sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) qui évolue très légèrement chaque année.

Sur 2016 et selon le courtier VERLINGUE qui a négocié pour le CPEA le contrat d'assurance, le résultat global (rapport entre cotisations versées par les salariés et prestations supportées par la mutuelle) pour le GROUPE CPEA est quasi à l'équilibre. Au premier semestre de l'exercice 2017 en revanche, une tendance très déficitaire est perçue.

En 2017 le cabinet VERLINGUE a donc obtenu de l'assureur de ne pas augmenter le taux de cotisation. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le cabinet VERLINGUE prévoit une augmentation des cotisations de 2% (hors évolution du PMSS).

Le comité d'entreprise ne pense pas dans l'état actuel qu'il faille relancer une recherche de Mutuelle sans avoir une vision sur plusieurs années.

### ***Réponses aux questions des délégués :***

***En ce qui concerne le point sur les forfaits, Monsieur TOURNIER répond :***

Le CPEA s'efforce de faire en sorte que chaque salarié retrouve le nombre d'heures de la précédente année, sous réserve des disponibilités données par les formateurs. Yannick GILLES demande que de surcroît le programme qu'il est demandé à un enseignant de dispenser soit en corrélation avec les heures qu'on lui octroie. Monsieur TOURNIER demandera aux Directeurs d'y veiller.

***En ce qui concerne le point sur l'équité de traitement et la nécessité d'avoir des gobelets sur le site de l'ESUP YVELINES notamment pour des raisons d'hygiène, Monsieur TOURNIER répond :***

Qu'il va voir ce qu'il peut faire.

***En ce qui concerne le point sur le stationnement, Monsieur TOURNIER répond :***

Qu'il ne peut donner une suite favorable à notre requête de réserver le parking de 11 places inclus dans le bail aux personnels du GROUPE CPEA car il y aurait des places laissées vacantes et elles sont nécessaires.

**En ce qui concerne le point sur le manque de confidentialité lors de la remise des bulletins de paie, Monsieur TOURNIER répond :**

Des consignes ont déjà été données afin de respecter les règles et confidentialité.

**En ce qui concerne le point sur le soutien du personnel lors des actions déplacées des stagiaires, Monsieur TOURNIER répond :**

Que nous pouvons compter pleinement sur le soutien des Directeurs.

**En ce qui concerne le point sur l'embauche de prestataires, nous avons voulu alerter la direction sur le fait que l'embauche ne devait pas représenter un risque de perte d'heures pour le personnel actuellement en poste, Monsieur TOURNIER répond :**

Qu'il comprend notre alerte et qu'il y veille.

**En ce qui concerne le point sur la rémunération des devoirs demandés durant les semaines et autres mercredis bloqués, Monsieur TOURNIER répond :**

Une réflexion à fin d'équité est en cours et sera évoquée au prochain Comité d'Entreprise. Yannick GILLES demande que l'on tienne compte que les DST demandés devraient être rémunérés.

**En ce qui concerne le point sur le droit aux titres restaurants à partir de quatre heures de cours, Monsieur TOURNIER répond :**

Que ce n'est pas l'esprit de la loi, et qu'il ne souhaite pas y déroger.

**En ce qui concerne le point sur la perte de communication avec hyperplanning, Monsieur TOURNIER répond :**

Que ce qui s'est passé est plutôt dû aux problèmes d'attaques informatiques qu'une volonté de limiter la communication et de briser un lien. Il rappellera à tous l'importance des liens de communication

**En ce qui concerne le point sur les effectifs des stagiaires, Monsieur TOURNIER répond :**

Que la progression des effectifs est toujours satisfaisante et laisse envisager la mise en place de la nouvelle grille de rémunération.

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion, et en précisant le prochain Rendez-vous le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 17h30 (au CPEA).

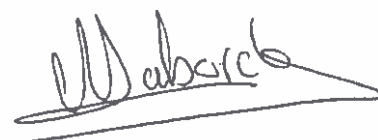
Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 12h00.

Paris, le mardi 31 octobre 2017,

Yannick GILLES  
Secrétaire



Nathalie LABORDE  
Suppléante



Jean-Baptiste TOURNIER  
Président

